COSMED : Première association professionnelle de la filière cosmétique en France

Créée en 2000, COSMED devient 25 ans plus tard la première association professionnelle représentative des entreprises du domaine de la cosmétique. Rassemblant des TPE, PME et ETI de l'industrie cosmétique, l'association a pour missions de représenter ces entreprises auprès des autorités en charge de la filière et de les accompagner dans leur développement en France et à l'international.

Avec ses 1 030 entreprises adhérentes qui représentent 45 % des industriels de la filière cosmétique, l'association COSMED porte en elle la volonté de représenter et faire entendre les voix des TPE, PME et ETI auprès des autorités françaises et européennes en charge du secteur. Selon la tendance, d'ici 2031, le marché mondial des cosmétiques devrait croître de plus de 50%. COSMED déploie un panel de missions conséquent pour accompagner les entreprises dans cette dynamique en marche !

Des plateformes dynamiques pour favoriser les échanges et les collaborations à l'échelle régionale

Les Cosmetopôles™ sont des acteurs clés dans la promotion de l'industrie cosmétique. Ces pôles sont implantés dans sept régions en France : Provence Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Grand-Ouest, Nouvelle-Aquitaine, Grand Est et Centre - Île de France. Leur rôle est de faire converger et mutualiser les actions dans l'intérêt des entreprises et des territoires en agissant comme des soutiens aux stratégies régionales au service du développement du secteur.

A travers les Cosmetopôles™, trois missions principales sont assurées :
- Le progrès et l'innovation au sein de l'industrie cosmétique sont encouragés grâce à l'organisation d'événements au sein du territoire, tels que des visites d'entreprise, des conférences sur des sujets d'actualités, ou encore des initiatives collectives.
- Des échanges continus avec les responsables politiques régionaux sont effectués pour intégrer l'industrie cosmétique dans les décisions concernant l'aménagement du territoire et son attractivité.
- Des collaborations avec les agences économiques sont établies pour stimuler la compétitivité des entreprises du domaine cosmétique et dynamiser les territoires.

En résumé, les Cosmetopôles™ agissent comme relais des actions et des services de COSMED au service des entreprises de l'industrie cosmétique.

Défendre les intérêts des entreprises du secteur cosmétique en France, en Europe et à l'International

COSMED contribue à façonner le cadre réglementaire auprès de la commission européenne, les ministères de la santé, de l'économie et de l'environnement, des organismes de normalisation et des parlementaires pour assurer la mise sur le marché de produits cosmétiques sûrs et efficaces à l'échelle nationale, européenne et internationale.

En France, l'association représente les TPE, PME et ETI auprès de l'ANSES (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), de la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) et des institutionnels en région, comme les agences de développement économique, les associations, les catalyseurs d'innovation, les pôles de compétitivité et les conseils régionaux.

En Europe, COSMED agit avec la Commission Européenne en étant mandaté pour représenter les TPE et PME de la filière cosmétique au sein de groupes de travail actifs (cosmétique, cosmétovigilance, produits frontières,...) et auprès de l'AFNOR et de l'ISO, également par le biais de groupes de travail au nombre de cinq : i) produits naturels et biologiques, ii) parfums d'ambiance, iii) microbiologie, iv) solaire et v) méthodes analytiques.

A l'international, COSMED collabore directement avec des organisations partenaires en Asie (Japon, Corée, Asie du Sud Est), au Moyen-Orient (Turquie), en Amérique du Nord (USA), en Amérique du Sud (Brésil, Mexique) et en Europe (Ukraine).

Premier centre de ressources de la filière cosmétique pour accompagner le développement des entreprises

Plusieurs services sont proposés aux TPE, PME et ETI de la filière dans le but qu'elles soient dans la capacité de faire évoluer leur entreprise. Ces derniers s'étendent de la veille réglementaire jusqu'à de la formation, en passant par de l'accompagnement.

→ Un service de veille de la réglementation cosmétique

COSMED VEILLE est un dispositif de consultation unique. Il permet l'accès direct à une base de données qui couvre la réglementation des produits cosmétiques de plus de 120 pays, d'effectuer une recherche ciblée (par mots-clés, zone géographique ou type de produit), la possibilité de recevoir des alertes à chaque évolution réglementaire, et de bénéficier d'une assistance en temps réel avec des experts et expertes de la réglementation. Un service qui répond à 4500 questions règlementaires par an.

97% des acteurs du secteur cosmétique jugent que COSMED VEILLE est la référence réglementaire dans la profession. Souhaitant disposer de synthèses pour aider à la prise de décisions plus rapide, COSMED propose également des carnets réglementaires qui répondent à cette attente. De même que l'équipe réglementaire de COSMED et ses groupes de travail ont édité une collection de guides pratiques pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises de la filière.

Congrès règlementaire 2024 - © Cosmed

→ Des certificats de vente libre sous 48h

Afin de respecter les conditions à l'importation sur le marché de produits cosmétiques finis, un Certificat de Vente Libre (CVL) est exigé à l'entreprise. En effet, ce document certifie la conformité des produits selon le règlement européen 1223/2009 autorisant leur commercialisation en France et dans l'Union Européenne. Pour faciliter l'acquisition de cette autorisation, COSMED s'assure de délivrer sous 48h à l'entreprise demandeuse les CVLs exigés dans 69 pays en se chargeant de toutes les formalités de légalisation.

→ Des formations professionnelles pour faire évoluer les connaissances

COSMED ACADEMY est un organisme de formation certifié par Qualiopi à travers lequel l'association propose une variété de formations et de webinaires professionnels autour notamment de la réglementation des cosmétiques ou environnementale, de l'innovation responsable, de l'export ou de l'IA. Disponibles en présentiel comme en distanciel, ces formations ont pour objectif d'accompagner la montée en compétences des partenaires et assurer la mise en conformité réglementaire des produits. Plus de 50 thématiques sont abordées. Formations pour lesquelles le taux de satisfaction a atteint les 92% en 2023.

→ Optimisation des pratiques d'achats

COSMED a créé en 2010 le premier groupement d'achats de la filière cosmétique. Gratuit pour les entreprises adhérentes, le but est d'optimiser la pratique des achats par le biais de conditions commerciales négociées, équivalentes à celles des grands groupes industriels. L'idée derrière ce service est de partager la tâche du sourcing en proposant un annuaire des fournisseurs de qualité, d'accompagner l'achat en termes de matières premières cosmétiques et d'emballages, et d'optimiser l'économie circulaire.

Sur ce dernier point, l'association a mis en place une plateforme inédite de transactions responsables entre acheteurs, appelée EcoDestock. Par ce biais, une alternative intelligente, responsable et circulaire est proposée pour faire face aux problématiques d'approvisionnement, de stockage des matières premières ou d'articles de conditionnement.

Dans le cadre des Trophées Décision Achats, l'initiative Cosmed achats a été récompensée en 2019 en remportant le Trophée d'Or dans la catégorie « Agilité de la fonction achats ». Ce prix confirme l'importance des actions menées par COSMED au profit du développement des entreprises sur le principe de la mutualisation.

→ Accompagner les entreprises dans leur transition écologique

COSMED ENVIRONNEMENT est un autre service spécifiquement développé et dédié aux TPE, PME et ETI cosmétiques et qui propose un parcours personnalisé autour du développement durable. L'objectif est que chaque entreprise adhérente puisse bénéficier d'une expertise et d'un accompagnement s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue en termes de stratégie environnementale. En 2024 Cosmed a notamment publié le premier Livre blanc sur l'énergie dans le secteur cosmétique, une ressource inédite pour accompagner les entreprises de cette industrie dans leur transition énergétique (*à télécharger gratuitement sur www.cosmed.fr*).

→ Des sources d'informations variées

A travers ses différents supports de communication, l'association COSMED assure aux TPE, PME et ETI une vue globale sur l'actualité de la filière cosmétique. Les entreprises peuvent en effet avoir accès à du contenu sous différentes formes :
- des lettres d'information (*www.cosmed.fr/newsletter*),
- des émissions digitales hebdomadaires (*www.cosmed.fr/cosmed-tv*),
- des rapports de veille stratégique trimestriels consolidés autour de quatre axes : i) les tendances, ii) les chiffres du marché, iii) l'innovation et les stratégies des acteurs, et iv) les perspectives (*www.cosmed.fr/les-donnees-de-l-industrie-cosmetique*).

25 ans d'engagement au service des entreprises !

Cette année, le prochain congrès réglementaire COSMED se tiendra les 26 et 27 mars 2025 à Paris, pour deux jours d'analyse approfondie des règlementations cosmétiques, chimiques et environnementales. Le congrès scientifique COSMED, quant à lui, aura lieu le 23 septembre 2025 à Montpellier pour une journée destinée aux services de R&D, de la formulation, et du développement de produits. A vos agendas !

Pour en savoir plus :
COSMED
https://www.cosmed.fr/
Président : Jean-Marc GIROUX
giroux.jm@gmail.com

J S.Lopes

© La Gazette du Laboratoire